

Mercredi 15 Avril 2015 - n°37

Jeunesse - Le CESE rappelle l'urgence de mesures pour sécuriser l'insertion des jeunes

Economie - 14 témoignages vidéos sur l'intercommunalité

Economie - Manuel Valls propose de nouvelles mesures pour la relance de l'investissement

Europe - Priorité pour l'emploi des jeunes en Europe - L'Assemblée nationale formule des propositions

Culture - Europe créative : un nouveau programme européen dédié à la culture et à la création

Economie - L'ANAH évalue le " programme d'humanisation des centres d'hébergement "

Economie - Les maires face à l'objectif zéro pesticide

Economie - Initiative Commune Connectée (ICC) lance une nouvelle application mobile à destination des collectivités

JEUNESSE



Le CESE rappelle l'urgence de mesures pour sécuriser l'insertion des jeunes

En 2012, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dressait le constat d'une précarisation croissante des jeunes dans son avis « *Droits réels/droits formels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes* ». Près de

Si le CESE constate quelques avancées, en particulier dans le cadre des objectifs portés par le Plan Priorité Jeunesse, il souligne néanmoins les difficultés liées à sa mise en œuvre et l'importance des progrès à accomplir. En matière d'éducation aux droits, d'information et d'accompagnement, il s'agit encore de structurer un véritable service public de l'information et de l'accompagnement, permettant à tout jeune d'avoir accès, sur son territoire, à un interlocuteur en mesure de l'informer et de l'orienter.

La coordination des politiques publiques tant au niveau local qu'au niveau national a connu quelques avancées avec la nomination d'un délégué interministériel à la jeunesse, en janvier 2014, et la tenue de comités interministériels à la jeunesse. Il reste encore beaucoup de progrès à faire dans cette dynamique, insiste Antoine Dulin rapporteur de l'avis au nom de la section

des affaires sociales et de la santé du CESE. Des efforts ont également été faits pour mieux associer les jeunes à la définition et à l'élaboration des politiques publiques mais la prise de conscience demeure très inégale.

Même si le Plan Priorité Jeunesse du gouvernement a fait de l'accès des jeunes au droit commun un de ses objectifs, reprenant les préconisations formulées par le CESE, il reste beaucoup à faire pour sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La mise en place de la Garantie Jeunes représente une avancée certaine, mais elle ne remet pas en cause le millefeuille de dispositifs à destination des jeunes. De plus, au regard du nombre élevé de jeunes ni en emploi, ni en formation (1,6 à 1,9 million), elle ne répond encore que partiellement aux attentes des jeunes.

Le CESE rappelle ainsi l'urgence d'une véritable politique de jeunesse qui apporte une réponse aux difficultés d'insertion et de protection sociale des jeunes en matière de logement, de santé et de mobilité sociale. Le système de protection sociale doit s'adapter et prendre en compte ce nouvel âge de la vie. Il ne s'agit pas d'une charge supplémentaire mais bien d'un investissement social pour permettre à chaque jeune d'avoir confiance en l'avenir.

En abordant ses travaux sous l'angle de parcours, plus à même de rendre compte des situations des jeunes et de la diversité des statuts, le CESE appelle à une réflexion sur la sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes comme cela a été mené pour les parcours professionnels.

Constat : des données alarmantes

Niveau de vie : 1 jeune de 18 à 29 ans sur 5 vit sous le seuil de pauvreté, soit 1,93 million de jeunes (source : INSEE).

Recherche d'emploi : 1 jeune actif sur 5 est toujours en recherche d'emploi 3 ans après sa sortie du système éducatif (source : CEREQ).

Décrochage : 140.000 jeunes quittent chaque année le système éducatif sans diplôme. (source : ministère de l'Éducation nationale).

Chômage : 23,8% des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage, soit 700.000 jeunes chômeurs. Ce taux atteint 45% dans certains départements d'Outre-mer et dans les quartiers prioritaires (source : EUROSTAT).

40% des chômeurs non indemnisables ont moins de 30 ans (source : DARES).

Logement : 70% des jeunes connaissent des difficultés d'accès au logement. Parmi eux, 30% n'ont d'autre solution que celle de rester chez leurs parents (source : AFEV).

Santé : 10% des 18-24 ans n'ont pas de complémentaire santé. 27,2% des étudiants déclarent avoir déjà renoncé à des soins pour des raisons financières (source : Observatoire de la Vie étudiante).

Assistance : 40% des appelants du 115 ont moins de 25 ans (source : FNARS).

En France, le nombre de jeunes de 15 à 29 ans ni en études, ni en formation, ni en emploi désignés par l'acronyme

NEET (not in education, employment or training) reste très mal connu. Il est estimé entre 1,6 et 1,9 million (source : CAE et EUROSTAT).

Les préconisations du CESE

1 – Garantir à chaque jeune un accompagnement dans son parcours vers la vie active

• Faire de la Garantie Jeunes un droit

- en faire un droit à l'accompagnement, assorti d'une allocation, pour tout jeune ni en emploi, ni en formation répondant aux critères ;

- améliorer le dispositif (en assouplissant les conditions - droit au recommencement, prolongation de la période d'adaptation - et en évitant les carences de paiement de l'allocation).

• Systématiser le contrat jeune majeur pour les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance

- en faire un droit pour tous les jeunes confiés à l'ASE, jusqu'à 21 ans (voire 25 ans pour les jeunes nécessitant une protection particulière) et les intégrer à la Garantie jeunes.

2 – Pour un accès des jeunes à de nouveaux droits

• Ouvrir la prime d'activité aux jeunes ayant un contrat de travail aux mêmes conditions que les autres publics et sans discrimination et informer les jeunes de ce nouveau droit ;

• Engager une étude d'impact sur un éventuel assouplissement des critères du RSA socle afin qu'il soit accessible aux jeunes qui en ont besoin dès 18 ans ;

• Rendre effectif le droit à la qualification et à la formation (intégrant le versement d'une dotation formation en contrepartie de l'engagement du jeune dans un accompagnement individualisé).

3 – Étendre le champ de la protection sociale individuelle des jeunes et garantir l'effectivité de l'accès à ces droits

• En matière de santé

- renforcer la prévention, y compris en matière de santé mentale, faire de la santé des jeunes une priorité de la stratégie nationale de santé, et préserver la santé des jeunes au travail ;

- faciliter l'accès à un professionnel de santé en initiant une réflexion pour assortir de droits propres les jeunes à partir de 16 ans dans le cadre d'un statut d'ayant droit autonome, en informant les jeunes sur leurs droits, en déterminant, dans le cadre de la réforme en cours, le niveau d'adossement du régime étudiant de la sécurité sociale au régime général afin d'améliorer le service rendu aux étudiants.

• En matière de logement

- améliorer l'efficacité des aides personnelles au logement et prendre en compte les spécificités des jeunes telles que la mobilité, permettre le maintien du bénéficiaire des aides et du rattachement au foyer fiscal des parents, et adapter l'offre de logement, y compris dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Aller vers la garantie universelle des loyers.

4 – Pour une politique de jeunesse concertée réduisant le non-recours aux droits

• Réduire le non recours aux droits

- en mettant fin à l'empilement des dispositifs locaux et nationaux, en développant l'éducation aux droits sociaux, en valorisant et en développant le travail social et l'accompagnement socio-professionnel, en simplifiant les demandes d'aides (CMU-C, ACS, bourses étudiantes...), en procédant à des travaux statistiques, en particulier sur les NEETS.

• Améliorer la coordination des politiques de jeunesse

- en rattachant le délégué interministériel à la jeunesse au Premier ministre, en désignant la région comme chef de file de la coordination des politiques de jeunesse au niveau d'un territoire et en organisant une meilleure coordination des acteurs au niveau d'un bassin de vie ;

- en créant un Conseil d'orientation des politiques de jeunesse réunissant l'ensemble des parties prenantes impliquées dans les politiques de jeunesse et en assurant une meilleure participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques.

ECONOMIE



14 témoignages vidéos sur l'intercommunalité

Le 7 avril 2015 se sont tenus les 7èmes Rendez-vous de l'intelligence locale. De nombreux élus, maires et présidents d'EPCI, étaient présents à cette rencontre pour débattre de l'intercommunalité et de ses évolutions.

Sur ce sujet complexe, et face à une *doxa* nationale qui prône le regroupement à tout prix et se dirige vers la constitution d'EPCI en collectivités territoriales à part entière, les élus des Villes de France ont des avis nuancés. Ils prônent d'abord une réforme à petits pas, défendent la recherche du consensus entre les communes urbaines et rurales, militent pour le maintien des communes et d'un service de proximité, et plaident surtout pour la création d'intercommunalités de projet, et non d'intercommunalités qui remplaceraient la commune.

Si la majorité des élus se rejoint sur ces quelques lignes directrices, les avis demeurent néanmoins contrastés, selon les territoires, les configurations locales, le mandat de l'élu et surtout, de la place que le maire occupe dans l'exécutif de l'EPCI (selon qu'il en est le président ou qu'il est au contraire exclu du bureau communautaire, comme cela arrive quelques fois).

Afin de recueillir l'avis des maires, présidents d'EPCI, représentants de l'Etat sur ces sujets complexes, Villes de France a réalisé de courtes interviews permettant à chacun de se positionner : réforme de la loi NOTRe, introduction d'une DGF territoriale, avenir des communes rurales, supra-communalité, modalités de gouvernance des EPCI élargis (à plus de 50 communes).

Retrouvez ces interviews sur la page du site internet de Villes de France :

www.villesdefrance.fr

ECONOMIE



Manuel Valls propose de nouvelles mesures pour la relance de l'investissement

Le Premier ministre a présenté, à l'issue du Conseil des ministres de la semaine dernière, de nouvelles mesures pour relancer l'investissement des entreprises, celui des ménages et très modestement l'investissement public.

Grâce à un ensemble d'éléments économiques favorables (baisse de l'euro, taux d'intérêts historiquement bas, chute des prix du pétrole), le Gouvernement table sur une croissance économique supérieure à 1% au 1er semestre 2015, croissance qui pourrait atteindre 1,5% en rythme annuel d'ici la fin de l'année. C'est dans ce contexte que le Premier ministre a présenté ces toutes nouvelles

mesures pour renforcer l'investissement et l'activité.

Avantage fiscal industriel

Les investissements réalisés entre le 15 avril 2015 et le 15 avril 2016, pour dynamiser immédiatement l'investissement, bénéficieront ainsi d'un amortissement supplémentaire exceptionnel de 40 % du prix de revient de l'investissement.

Pour une entreprise imposée au taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33 %), la mesure assurera donc une réduction fiscale de plus de 13 % de la valeur de l'investissement, s'il est réalisé immédiatement. Cette mesure concerne tous les investissements industriels faits par toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité. Elle représente un effort de 2,5 milliards d'euros.

Dans le secteur de l'investissement public, un plan de travaux autoroutiers a en outre été validé et devrait représenter 3,2 milliards d'euros d'investissements cumulés.

Prêts BPI France

La banque publique d'investissement Bpifrance, partenaire du financement des PME et ETI françaises, va voir ses moyens d'intervention renforcés. Son enveloppe de prêts de développement sera portée à 8 milliards d'euros d'ici à 2017, soit 2,1 milliards d'euros supplémentaires. Ces prêts additionnels seront en partie financés grâce au plan d'investissement européen, dit "Plan Juncker".

Rénovation énergétique

Au niveau des ménages, 50 000 foyers modestes devraient pouvoir réaliser des travaux de rénovation énergétique cette année, grâce au financement de l'Anah et du Fart. Afin d'aider les ménages à investir dans la rénovation thermique de leur habitat, pour améliorer leur confort et réduire leur facture énergétique, il est prévu :

- d'abonder le budget de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) de 70 millions d'euros en 2015 pour lui donner les moyens de financer un plus grand nombre de dossiers de rénovation énergétique. Le budget de l'Anah atteindra ainsi 536 millions de dépenses, complétés par 151 millions d'aides du Fart ;
- de poursuivre en 2016 le plan de rénovation thermique en garantissant un volume au moins aussi ambitieux de travaux financés par l'Anah ;
- de prolonger le crédit d'impôt pour la transition énergétique au bénéfice des dépenses réalisées en 2016 dans les conditions qui seront déterminées par la loi de finances pour 2016 ;
- de développer l'écoPTZ grâce à une action spécifique associant banques et syndicats de copropriété.

Collectivités locales

Pour soutenir l'investissement des collectivités locales - qui se situerait aujourd'hui à 60% de l'investissement public - la Caisse des dépôts mettra en place une solution de préfinancement à taux zéro des remboursements versés par l'État au titre du Fonds de compensation pour la TVA, dont le régime d'avance va être modifié.

Les collectivités locales seront de plus encouragées à avoir davantage recours aux prêts super-bonifiés de la Caisse des dépôts en faveur de la transition énergétique (5 milliards d'euros d'enveloppe affectée). Les préfets de région vont enfin être chargés d'organiser des conférences régionales de l'investissement public, afin de recenser tous les programmes de travaux susceptibles d'être engagés à court terme sur les territoires...

EUROPE



Priorité pour l'emploi des jeunes en Europe - L'Assemblée nationale formule des propositions

Si l'Union européenne a longtemps ignoré le chômage des jeunes, celui-ci a atteint de tels niveaux qu'il n'est plus possible de ne pas réagir. C'est chose faite, sous l'impulsion notamment de la France, avec le « paquet emploi jeunes » de l'Union, dont les points phares sont la Garantie pour la jeunesse et l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), dotée de 8 milliards d'euros, dont 620 millions pour la France pour les seuls exercices 2014 et 2015.

Le rapport d'information, déposé par la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale, et présenté, en mars 2015, par le député Philip Cordery a pour objet de faire le point sur la situation de l'emploi des jeunes en Europe, ainsi que sur les politiques mises en œuvre à l'échelon de l'Union européenne pour lutter contre ce fléau qui touche près de 22% des jeunes Européens – soit 5,6 millions d'entre eux – tandis que 14 millions de jeunes de moins de 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en cours de formation.

La situation du chômage varie toutefois sensiblement d'un pays à l'autre – les taux de chômage s'établissant en 2013 de 5% en Autriche à 27,6% en Grèce – ainsi qu'en fonction des catégories de la population. Les jeunes, et notamment les moins qualifiés d'entre eux, ont ainsi payé un très fort tribut à la crise, servant de variable d'ajustement à un marché du travail déstabilisé et fortement marqué

par les inégalités entre «insiders», bénéficiant d'un emploi stable et de qualité, et «outsiders», occupant des emplois précaires ou au chômage. Ils ont été parmi les plus touchés, et ce de manière extrêmement préoccupante.

Le rapport d'information détaille, en outre, les politiques menées pour l'emploi des jeunes dans les deux pays phares que sont l'Autriche et la Finlande, caractérisées l'une par la place de l'apprentissage dans la formation des jeunes, et l'autre par l'attention particulière portée aux décrocheurs.

Enfin, sont avancées un certain nombre de propositions tant à destination de l'Union européenne que du Gouvernement français pour intensifier la lutte contre le chômage des jeunes au niveau communautaire et au niveau national. Parmi les propositions, on citera :

Renforcement de la Garantie Jeunesse et de l'IEJ

Concernant l'action de l'Union européenne, le rapport souligne la nécessité d'évaluer l'opportunité de modifier le périmètre de la Garantie pour la Jeunesse pour l'étendre aux jeunes de 25 à 30 ans. Il demande la prise en compte des disparités infra-régionales existantes, certaines poches de pauvreté des régions riches étant exclues du bénéfice du dispositif. Tandis que le Gouvernement français est appelé à réfléchir à l'opportunité de fusionner les dispositifs Garantie Jeunes et Garantie pour la Jeunesse, afin de donner plus de lisibilité et rendre plus compréhensible ces deux dispositifs et ainsi aboutir à une réelle garantie pour les jeunes.

Adéquation entre les compétences des jeunes et le marché du travail :

Le Gouvernement français est invité à simplifier les démarches et à développer les guichets uniques comme en Finlande, pour permettre de concentrer sur un même site tous les interlocuteurs susceptibles d'aider les jeunes dans leurs recherches d'emploi, et notamment les plus vulnérables d'entre eux, les décrocheurs et les jeunes sans qualification. Par ailleurs, le rapport suggère aux pouvoirs publics d'adapter le système de formation aux métiers de demain par la promotion de partenariats entre les employeurs et l'Éducation nationale, pour informer les jeunes sur ces métiers, par la promotion de compétences transversales, telles que les langues, l'informatique, les capacités d'expression ou de rédaction.

Les apprentis :

Les instances européennes sont appelées à maintenir et développer la promotion de la mobilité des étudiants et des apprentis. Concernant la France, le rapport appelle à maintenir les efforts de valorisation de l'apprentissage, comme en Allemagne et en Autriche, en mettant en place de réelles passerelles entre ces filières de formation et les cursus généralistes, pour que le choix d'orientation en apprentissage ne soit pas perçu comme nécessairement définitif, en relançant le dialogue social sur cette question, entre les partenaires sociaux et l'État, afin d'impliquer tous les acteurs dans un plan d'envergure pour la promotion de l'apprentissage, et en lançant une campagne médiatique pour sensibiliser les entreprises au recrutement de jeunes via la formation en apprentissage.

Les décrocheurs :

La commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale invite le Gouvernement français à réfléchir aux conditions de mise en œuvre d'un filet de sécurité pour les jeunes de moins de 25 ans, qui pourrait fonctionner selon le principe d'engagements réciproques à l'instar des dispositifs mis en œuvre en Allemagne, en Finlande, en Irlande, en Suède, au Danemark, en Australie, en Belgique, en Grèce, au Luxembourg et au Royaume-Uni.

Il est demandé aux pouvoirs publics de mettre en place des mesures adaptées visant à accompagner les décrocheurs dans l'accès à l'emploi, par une meilleure coopération entre les enseignants et les services de l'emploi, en proposant aux jeunes en voie de décrochage une formation adaptée... Il est également demandé aux pouvoirs publics de faire preuve de souplesse en proposant aux décrocheurs des modes de formation adaptés, via notamment un coaching particulier, comme en Finlande, et des structures de maintien dans la socialisation et de formation.

CULTURE



Europe créative : un nouveau programme européen dédié à la culture et à la création

S'inscrivant dans la Stratégie Europe 2020, qui vise à relancer l'économie européenne en fixant des objectifs en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation ou d'environnement, Europe créative cherche à renforcer la diversité artistique et culturelle européenne ainsi que la compétitivité de ces secteurs. Le programme est doté d'un budget de 1,4 milliard d'euros sur la période 2014-2020.

Renforcer l'innovation

Europe créative est ouvert à l'ensemble des acteurs du secteur culturel : opérateurs publics ou privés, entreprises, écoles, collectivités. Il couvre un champ d'application très large qui va du spectacle vivant aux jeux vidéo, en passant par le patrimoine, le design ou la mode. L'idée est de faire émerger de nouveaux modèles innovants en soutenant non pas des projets en tant que tels, mais la mise en réseau des synergies nécessaires à leur mise en œuvre. Europe créative accompagne également les acteurs culturels dans l'accès aux fonds européens.

Les actions couvertes par le programme

Outre les réseaux permettant aux acteurs culturels de se développer et de renforcer leur compétitivité, Europe créative soutient des projets internationaux de coopération entre organisations culturelles dans l'UE, la traduction de livres, des programmes formation, ou la distribution d'œuvres littéraires ou audiovisuelles. Au niveau des collectivités, des partenariats sont noués autour de plusieurs objectifs : bourses à la mobilité, accompagnement des acteurs culturels à l'ingénierie de projets, emploi autour des métiers de la culture, organisation de colloques ou de journées thématiques.

Retrouvez toutes les informations sur ce programme : <http://www.europecreativefrance.eu/>



L'ANAH évalue le " programme d'humanisation des centres d'hébergement "

Cinq ans après le lancement du « programme d'humanisation des centres d'hébergement », la DIHAL, les services de l'Etat et l'Anah (Agence nationale de l'habitat) ont souhaité disposer d'éléments pour apprécier les transformations effectives intervenues dans les structures financées. Pour « humaniser un centre d'hébergement », il s'agit de le réhabiliter, de supprimer les dortoirs, et de créer des chambres individuelles, avec des unités de vie pour les familles. Les travaux ont un effet direct sur le montant des charges et donc les coûts de gestion des centres. Selon l'Anah, le « programme d'humanisation » a en partie rempli ses objectifs, mais des efforts restent à faire tant en terme de participation des personnes qu'en terme d'évolution des projets d'établissements.

Methodologie de l'enquête

Une première évaluation a été conduite par le Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Elle comprend un volet qualitatif, pour apprécier les impacts du programme sur la qualité de l'accueil et du service rendu aux personnes accueillies et un volet quantitatif. Les enseignements de cette évaluation ont été rendus publics par l'Anah et la Dihal, le mardi 7 avril 2015 au Pré Saint Gervais lors d'une visite du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Prost de l'association Emmaüs Solidarité. Le centre CHRS Prost illustre cette « démarche d'une humanisation » d'envergure issue d'une coopération étroite entre État, collectivités locales, associations et fondations (*voir la fiche ci-dessous*).

Un premier constat

Le nombre de places en dortoirs a chuté et le nombre de chambres individuelles et d'unités de vie a fortement augmenté. Par ailleurs, la plupart des chambres sont désormais équipées de sanitaires et/ ou de blocs cuisine. A noter toutefois que 23 % des places ne disposent toujours pas ni de sanitaire ni de bloc cuisine. Cette individualisation n'a pas pour autant diminué l'offre d'hébergement puisqu'au contraire, il est observé une très légère hausse du nombre de places. L'individualisation n'a pas engendré une baisse de la superficie des espaces collectifs. Au contraire, 20 % des établissements ont créé un espace d'accueil et 11 % ont instauré un espace de bagagerie suite à l'humanisation.

De nombreux efforts à réaliser encore

Au-delà de l'intervention sur le bâti, l'humanisation devait également être l'occasion pour les établissements de revisiter leur fonction sociale. Plus de la moitié des établissements a ainsi modifié son projet social. Néanmoins, les marges de manœuvre restent importantes. Les règlements intérieurs doivent encore évoluer, notamment en terme d'accueil 24h/24 ou de possibilité de fermer sa chambre à clé. Par ailleurs, les personnes accueillies ont trop rarement été associées à l'élaboration des projets.

Pour en savoir plus :

- [une synthèse de l'évaluation](#)
- [un « Questions-Réponses » sur le rôle de l'Anah dans l'humanisation des structures](#)
- [une fiche de présentation du CHRS Prost](#)

ECONOMIE



Les maires face à l'objectif zéro pesticide

La loi Labbé du 6 février 2014 interdit l'usage des produits phytosanitaires dans les collectivités territoriales à compter du 1er janvier 2020. Toutefois, le calendrier de cette loi a été rediscuté lors des débats récents à l'Assemblée nationale. Lors de l'examen du projet de loi sur la transition énergétique, en commission à l'Assemblée nationale, un amendement gouvernemental a été adopté pour modifier la loi Labbé, en faisant entrer en vigueur l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires dans les collectivités locales dès le 31 décembre 2016

(article 18 bis). Dans ce contexte, l'association « Les EcoMaires » a publié lundi 13 avril 2015 un sondage réalisé par Harris Interactive entre le 30 mars au 7 avril 2015, sur un échantillon représentatif de maires de communes françaises de toutes les tailles. Selon les résultats de cette enquête, 83% des maires déclarent avoir entendu parler du projet de loi, mais seuls 18% ont le sentiment de savoir précisément ce dont il s'agit. De plus, Les maires associent l'objectif « zéro pesticide » pour les collectivités en premier lieu à une contrainte, dans une moindre mesure à une nécessité. Si le constat de la protection de la nature et de la santé est très largement partagé par les maires comme cela peut être constaté dans le volet qualitatif du sondage, les deux tiers des élus interrogés (64%) anticipent cependant un impact important de cette mesure sur les finances de leur collectivité. Il est intéressant de noter à travers cette enquête réalisée exclusivement auprès des élus que les maires des communes de moins de 1000 habitants partagent dans les mêmes proportions les avis des maires de l'ensemble des communes sur cette question.

[Lire l'intégralité du sondage Les EcoMaires/ Harris Interactive](#)

Pour en savoir plus : <http://www.ecomaires.com/>

ECONOMIE



Initiative Commune Connectée (ICC) lance une nouvelle application mobile à destination des collectivités

ICC est un outil interactif qui permet aux administrés de disposer d'une information régulière sur la vie municipale : gestion des problèmes du quotidien, conseils de quartiers, suivi des travaux, événements, etc., mais aussi d'une plate-forme d'échange avec les élus. Disponible par le biais d'une application sur smartphones (Apple-Store et/ou Google Play) facile à prendre en main, ce service est entièrement personnalisable par les mairies, tant en matière graphique qu'au niveau des modules mis à la disposition des administrés. Il fait l'objet d'un suivi quotidien par les équipes techniques d'ICC.

<http://initiative-commune-connectee.fr/commune-connectee.pdf>

AGENDA

Jeudi 16 avril - Beauvais

Réunion "Réussir l'implantation d'une locomotive commerciale en centre-ville"

[Télécharger le programme](#) et [Plateforme d'inscription](#)

Vendredi 12 juin - Paris - Réunion Enseignement supérieur

Jeudi 1er et vendredi 2 octobre - Bourg-en-Bresse - Congrès de Villes de France